



refus de prise en compte de mon arret maladie

Par **ptitof95**, le **29/01/2012 à 20:14**

bonjour,

Suite a la demission de ma collègue j'ai du realiser mes vaction ainsi que les miennes durant 15 jours soit 10 vaction de 12 heures (5 jour par semaine). Jeudi lorsque je suis arrivée au travail j'etais telement fatigué que je ne pouvais pas assurée la vaction, j'ai donc appellé le client (nous somme une société de sous traitance pour l'acceuil et la securité de l'établissement).

Celui ci ma donné l'ordre de partir je suis donc aller chez le medecin afin qu'il me fasse un arrêt de travail, celui ci m'a arrêté jusqu'au 6 février. Le problème c'est que mon patron m'a dis qu'il en avait rien a faire de mon arrêt et qu'il avait besoin de moi, et que je devais venir travaillé dès mardi. Est ce normal ? Et a t il le droit de refuser un arret du medecin ?

Par **Paul PERUISSET**, le **29/01/2012 à 20:26**

Bonsoir,

Bien sûr que non, rien de tout cela est normal. Si votre état de santé necessite un arrêt de travail, alors ne cedez pas à la pression de votre employeur qui met votre santé en danger.

Cordialement,
Paul PÉRUISSET

Par **janus2fr**, le **30/01/2012 à 08:00**

Pour aller plus loin même, imaginez un accident du travail alors que vous étiez normalement en arrêt ! Comment croyez-vous que cela se passerait ?

Par **herald**, le **31/01/2012 à 10:47**

Bonjour,

Votre arrêt vous apporte une protection : l'employeur ne peut mettre en place aucune sanction. En cas de contestation elle serait automatiquement annulée. Je confirme qu'en cas d'accident du travail il serait en faute. Et ne vous placez pas en situation irrégulière : si vous alliez travailler, cela risquerait d'être en dehors des heures de sortie autorisées...